

20

EN BREF

POUR QUE L'ÉGALITÉ DE DROIT
DEVIENNE UNE ÉGALITÉ DE FAIT



11

15

20

EN BREF

11

POUR QUE L'ÉGALITÉ DE DROIT
DEVIENNE UNE ÉGALITÉ DE FAIT



15

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL
POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2011-2015

Québec 

La présente publication a été rédigée par le Secrétariat à la condition féminine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Remerciements au personnel du Secrétariat pour les efforts déployés dans la réalisation de ce plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 ainsi qu'au personnel des ministères et des organismes qui y sont engagés.

Coordination

Thérèse Mailloux, sous-ministre adjointe

Mireille Pelchat, adjointe exécutive

Révision linguistique

Hélène Dumais

Conception et graphisme

Brad

Impression

k2 impressions

Édition

Direction des communications et des affaires publiques

**Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications »
du site Internet du Secrétariat à la condition féminine :
www.scf.gouv.qc.ca**

Dépôt légal 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-62039-6 (version imprimée)

978-2-550-62040-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Pour obtenir un exemplaire de ce document :

Secrétariat à la condition féminine

Ministère de la Culture, des Communications

et de la Condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052

Télécopieur : 418 643-4991

Courriel : scf@mcccf.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
LES INSTRUMENTS DE LA GOUVERNANCE	6
LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS	9
Orientation 1 : Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires	11
Orientation 2 : Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes	14
Orientation 3 : Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires	17
Orientation 4 : Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes	20
Orientation 5 : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie	23
Orientation 6 : Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles	26
Orientation 7 : Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les régions, en tenant compte de leurs spécificités	29

INTRODUCTION

La politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, a été lancée en décembre 2006. Elle trace la marche à suivre pour les dix prochaines années et associe tous les ministères et les organismes du gouvernement à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le gouvernement y reconnaît l'importance de l'action du mouvement des femmes sur le terrain depuis de nombreuses années. La politique convie également l'ensemble de la société

et les partenaires de différents milieux à s'associer à la quête d'égalité.

Le premier Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010, doté d'un cadre financier de 24 millions de dollars, accompagnait la politique. Ce plan d'action a été prolongé en 2010-2011 et une enveloppe de 10 millions de dollars a été accordée pour cette année supplémentaire. Le *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*, déposé

en octobre 2010, a permis d'établir que la majorité des actions prévues ont été réalisées dans les trois premières années de mise en œuvre, pour un investissement total d'au moins 180 millions de dollars.

Parmi les actions phares de ce premier plan d'action, mentionnons la signature d'ententes avec les 21 conférences régionales des élus pour stimuler l'action régionale en matière d'égalité, le développement du réseau des organismes Femmessor, consacrés à l'entrepreneuriat féminin, de même que la réalisation de

campagnes gouvernementales de sensibilisation à la violence conjugale et aux agressions sexuelles.

En 2009-2010, le Secrétariat à la condition féminine a tenu 19 journées régionales Égalité où ont été conviés les partenaires de toutes les régions afin de s'exprimer sur la voie à poursuivre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Sur le plan national, des consultations particulières et des auditions publiques ont eu lieu devant la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée

nationale, le 19 janvier et du 1^{er} au 4 février 2011, pendant lesquelles les principaux groupes de femmes nationaux et d'autres partenaires ont été entendus. Une consultation générale en ligne a également été réalisée pendant la même période.

Nombre de recommandations ont été exprimées et le gouvernement en a fait une analyse attentive. Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 allie maintenant 26 ministères et organismes porteurs d'actions structu-

rantes pour l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, ainsi que neuf ministères et organismes collaborateurs. Il comprend plus de 100 actions, réparties sous sept grandes orientations, dont plusieurs s'inscrivent dans la poursuite des engagements de 2007.

LES INSTRUMENTS DE LA GOUVERNANCE

Le gouvernement du Québec s'est doté de plusieurs outils qui lui permettent de bien ancrer sa gouvernance de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1 / Les structures organisationnelles :

- des responsabilités en matière d'égalité pour la ministre dans la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;
- le Conseil du statut de la femme;
- le Secrétariat à la condition féminine.

2 / Trois approches pour agir sur l'égalité entre les sexes :

- l'approche spécifique pour agir sur les discriminations vécues par les femmes;
- l'approche transversale pour prévenir les inégalités lors de la prise de décision ou l'élaboration de projets;
- l'approche sociétale pour inclure tous les acteurs de la société ainsi que les hommes dans la quête d'égalité.

3 / L'analyse différenciée selon les sexes et un plan d'action 2011-2015 en cette matière :

- comprenant 35 actions de 18 ministères et organismes;
- consolidant l'offre de service de sensibilisation, de formation et d'accompagnement ainsi que de la structure de gouvernance.

4 / Un système de reddition de comptes.

5 / Une commission parlementaire au terme de l'horizon de la politique.

6 / Des partenaires locaux, régionaux et nationaux engagés pour l'égalité.

7 / Le Prix Égalité pour récompenser les initiatives les plus prometteuses.

L'analyse différenciée selon les sexes : de l'implantation à la mise en œuvre

Le gouvernement du Québec a amorcé en 2007 l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales. Un premier plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2007-2010 prévoyait l'élaboration d'une stratégie d'implantation, la création d'outils nécessaires à la promotion, à la sensibilisation et à la formation ainsi que l'intégration de cette approche dans 15 projets.

L'analyse différenciée selon les sexes fait aujourd'hui l'objet d'un plan d'action spécifique, enchâssé dans le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité 2011-2015. Maintenant que plusieurs projets sont amorcés, le défi du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 est d'assurer la réalisation et la mise en valeur de résultats concrets.

LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS

Conformément à la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, et en continuité avec le premier plan d'action 2007-2010, le gouvernement déploiera son action à partir de six orientations importantes qui couvrent l'ensemble de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- 1 / Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires.
- 2 / Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes.
- 3 / Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires.
- 4 / Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes.
- 5 / Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie.
- 6 / Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles.

Afin de reconnaître l'importance de la mise en œuvre de la politique gouvernementale pour l'égalité et de ses objectifs en région, une nouvelle orientation est proposée dans le plan d'action 2011-2015 :

7 / Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les régions, en tenant compte de leurs spécificités.

Le deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité 2011-2015 compte maintenant plus de 100 actions qui contribuent à l'atteinte de ces objectifs, sous la responsabilité de 26 ministères et organismes porteurs et de neuf ministères et organismes collaborateurs.

POUR LA PROMOTION DE MODÈLES ET DE COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES

La lutte aux stéréotypes sexuels permet d'agir en amont pour prévenir les inégalités dans plusieurs domaines de la vie courante : les rapports amoureux, les choix scolaires, la répartition des responsabilités familiales dans les couples, etc. Depuis 2007, des actions ont été réalisées pour joindre les jeunes par l'intermédiaire des services de garde éducatifs et des établissements d'enseignement. Les partenaires du milieu de l'image (mode, publicité, musique, médias, etc.) ont été parties prenantes à l'élaboration de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée, un engagement collectif à diminuer les pressions socioculturelles naissant des idéaux de beauté, basés sur la minceur extrême.

Une campagne sociétale et le retour de l'éducation à la sexualité dans les écoles

La promotion de modèles et de comportements égalitaires constitue une orientation prioritaire. La tenue d'une grande campagne de sensibilisation gouvernementale sur les rapports égalitaires, prévue en 2014-2015, est particulièrement novatrice et appuyée par une foule d'autres actions de sensibilisation ciblées. Un engagement sur le retour des sessions d'éducation à la sexualité dans les écoles répond, quant à lui, aux demandes exprimées par les partenaires de la société civile.

/ Les autres principales actions :

- la sensibilisation du personnel des services de garde éducatifs, du personnel scolaire et des parents aux stéréotypes sexuels;
- des activités de soutien à l'engagement accru des pères dans la famille;
- le soutien à la prise de parole de leaders d'opinion véhiculant une vision positive de l'égalité;
- la création et la diffusion d'œuvres culturelles prônant les rapports égalitaires;
- une offre de formation sur les valeurs égalitaires pour les personnes qui interviennent directement auprès des clientèles immigrantes.

/ Les groupes cibles :

- les jeunes filles et garçons;
- les parents;
- le personnel des services de garde éducatif et du milieu scolaire;
- les personnes immigrantes;
- le grand public.

VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La politique familiale du Québec et les programmes d'employabilité des femmes ont connu des effets fort positifs dans les quinze dernières années. Ils ont contribué à une remontée significative des taux d'activité et d'emploi des femmes, notamment de ceux des mères d'enfants d'âge préscolaire. Toutefois, le statut des femmes en emploi reste problématique à plusieurs égards. L'égalité économique demeure un champ d'intervention très important pour le gouvernement.

Priorité à l'entrepreneuriat féminin

Depuis 2007, le gouvernement a étendu le réseau des organismes de soutien à l'entrepreneuriat féminin à onze régions du Québec. Pour la période 2007-2011, ces organismes ont consenti 6,8 millions de dollars en prêts aux entrepreneures pour des investissements totaux de 41,4 millions de dollars. Ils ont contribué au maintien et à la création de 1400 emplois. L'extension du réseau des organismes FEMMESSOR sera poursuivie, afin que toutes les régions du Québec puissent offrir un service de soutien et de conseil aux entrepreneures.

/ Les autres principales actions :

- des actions concertées pour favoriser la diversification des choix scolaires et la mixité en emploi;
- l'accompagnement des femmes éloignées du marché du travail pour l'insertion et le maintien en emploi;
- l'amélioration de l'intégration des personnes immigrantes;
- des services accrus de haltes-garderies;
- des programmes d'accès à l'égalité en emploi, notamment dans l'industrie de la construction;
- l'amélioration de la vérification et du suivi des entreprises au regard de la Loi sur l'équité salariale;
- la création de carrefours de soutien aux proches aidants.

/ Les groupes cibles :

- les mères étudiantes;
- les femmes vulnérables : immigrantes, aînées, autochtones, itinérantes, handicapées;
- les entrepreneures;
- les travailleuses;
- les personnes proches aidantes;
- les entreprises et les employeurs.

VERS UNE MEILLEURE CONCILIATION DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET PROFESSIONNELLES OU SCOLAIRES

17

Les Québécoises ont intégré le marché du travail à un rythme accéléré depuis quinze ans, mais la participation des hommes à la sphère domestique évolue lentement. Avoir un enfant ou encore soutenir des personnes dépendantes au sein de la famille n'ont pas les mêmes conséquences pour les femmes que pour les hommes. En plus de reposer sur l'adoption de mesures qui s'adressent aux individus, la conciliation travail-famille-études réclame un changement de culture de la part des organisations.

Les entreprises dans la mire

Les actions en matière de conciliation travail-famille seront principalement dirigées vers les entreprises. Un trio de mesures mises en place dans le premier plan d'action sera poursuivi en priorité : la promotion de la norme conciliation travail-famille, le Programme de soutien financier aux milieux de travail et les prix de reconnaissance pour les entreprises. Cela dans le but d'atteindre directement les employeurs qui sont le plus à même d'agir en vue d'obtenir des résultats directs pour les travailleuses et les travailleurs.

/ Les autres principales actions :

- la création de nouvelles places en services de garde;
- un sondage pour mieux comprendre les facteurs qui influencent la participation des pères au Régime québécois d'assurance parentale;
- le soutien à l'émergence d'initiatives issues des communautés qui facilitent la conciliation travail-famille-études, notamment en regard de la garde estivale.

/ Les groupes cibles :

- les travailleuses et les travailleurs;
- les femmes et les hommes ayant des responsabilités familiales;
- les milieux de travail;
- les milieux de vie.

POUR DES APPROCHES EN SANTÉ ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DES FEMMES

La santé est influencée par plusieurs déterminants, dont le sexe et les inégalités socioéconomiques. Depuis plus de vingt ans, plusieurs efforts ont été consentis, notamment au regard d'une sexualité saine et responsable, du dépistage du cancer du sein, de la périnatalité et de la planification des naissances, pour améliorer les services destinés aux femmes et surtout faire en sorte qu'ils soient davantage adaptés à leurs besoins et à ceux des groupes les plus vulnérables.

Une approche humaine de la naissance et de la vieillesse

L'humanisation des naissances et l'accès au suivi prénatal précoce, notamment par des sages-femmes, constituent des engagements prioritaires de cette orientation. Le développement des services de soutien à domicile et le lancement de la Politique gouvernementale du « vieillir chez soi » sont des actions structurantes pour les personnes âgées, parmi lesquelles se trouve une majorité de femmes.

/ Les autres principales actions :

- le renforcement de la qualité et de l'accessibilité des activités de dépistage des cancers du sein et du col utérin;
- la diminution du recours aux interventions obstétricales non médicalement requises lors d'accouchements;
- la consolidation des services de planification des naissances;
- la prise en charge de la santé et de la sécurité dans les milieux de travail non traditionnels et à forte densité de main-d'œuvre féminine.

/ Les groupes cibles :

- les femmes adolescentes, adultes et aînées;
- les mères et leur conjoint;
- les travailleuses et les travailleurs.

POUR LE RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DES FEMMES ET LEUR SÉCURITÉ DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE

23

Chaque année, plusieurs personnes, majoritairement des femmes et des enfants, sont victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle. La lutte contre la violence faite aux femmes s'appuie sur le respect de l'intégrité physique et psychologique de toutes les personnes ainsi que sur l'importance d'assurer la sécurité de celles-ci. En collaboration avec ses partenaires, le gouvernement entend maintenir son engagement en vue de prévenir et de contrer la violence faite aux femmes.

Un nouveau chantier sur l'exploitation sexuelle

Des formes de violence sont en progression au Québec comme partout dans le monde, notamment l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, et la prolifération de matériel pornographique à contenu violent. Des initiatives visant à éveiller l'esprit critique et à dénoncer les manifestations de sexisme et de la sexualisation de la société sont prévues de 2011 à 2015. Le gouvernement entend également sensibiliser le grand public pour prévenir l'exploitation sexuelle, notamment à l'aide de campagnes de sensibilisation à compter de 2013-2014. Il compte aussi proposer des engagements pour venir en aide aux femmes qui veulent quitter le milieu de la prostitution.

/ Les autres principales actions :

- le dévoilement et la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale;
- l'adaptation d'outils pour des victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle ayant des besoins particuliers;
- l'accès prioritaire au logement social pour les victimes de violence conjugale;
- la mise en œuvre et le bilan du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle.

Les groupes cibles :

- les femmes victimes de violence conjugale, d'agression sexuelle ou d'exploitation sexuelle;
- les conjoints violents;
- les intervenantes et les intervenants;
- les personnes vivant des réalités particulières : âgées, handicapées, autochtones, issues des communautés culturelles ou de l'immigration, gaies ou lesbiennes et les hommes victimes de violence conjugale.

VERS UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes est une question de santé démocratique. On constate tout de même un déficit persistant du nombre de femmes à différents postes décisionnels, que ce soit dans les domaines politique, économique et social ou dans l'administration publique. Des gestes exemplaires ont été faits afin d'accroître la représentation des femmes dans divers lieux de pouvoir, notamment l'objectif de parité de représentation dans l'ensemble des conseils d'administration des sociétés d'État visées par l'énoncé de politique *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*. De décembre 2006 à mars 2011, le nombre de femmes siégeant à ces instances a augmenté de plus de 75 p. 100.

Place aux femmes influentes dans les entreprises privées

Les femmes occupant des postes de décision au sein des grandes entreprises québécoises sont peu nombreuses. Le gouvernement prévoit constituer une table de personnalités influentes de ce milieu pour proposer des solutions et augmenter la représentation féminine au sein des conseils d'administration.

/ Les autres principales actions :

- la mise en œuvre d'actions avec la Table des partenaires Femmes et politique municipale;
- l'atteinte et le maintien de la parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État;
- le soutien financier au Centre de développement Femmes et gouvernance, qui assure la formation de futures élues;
- le maintien du programme À égalité pour décider;
- la documentation et l'analyse des difficultés vécues par les femmes élues sur la scène municipale.

Les groupes cibles :

- les femmes de tous âges;
- les femmes élues;
- les instances locales et régionales;
- les entreprises;
- les sociétés d'État.

POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS TOUTES LES RÉGIONS, EN TENANT COMPTE DE LEURS SPÉCIFICITÉS

29

Des ententes régionales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont été signées en 2007-2008 et en 2010-2011, suscitant près de 300 projets et des investissements régionaux importants. Le succès de ces ententes réside notamment dans le fait que les champs prioritaires d'action pour chacune des régions ont été définis par les partenaires concernés. Ces ententes ont également permis de sensibiliser et de rallier les principaux acteurs locaux et régionaux dans la promotion de l'égalité pour qu'ils interviennent dans leurs secteurs respectifs.

Des ententes de partenariat fructueuses

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en région ainsi que la prise en compte des besoins des femmes dans la gouvernance locale et régionale font maintenant l'objet d'une orientation spécifique du plan d'action. Les ententes régionales avec des partenaires, notamment les conférences régionales des élus, qui ont été un vif succès, seront encore une fois au cœur de l'intervention.

/ Les autres principales actions :

- la sensibilisation et l'accompagnement des conférences régionales des élus et des villes pour l'adoption de politiques d'égalité ou d'équité;
- la poursuite des ententes avec les Tables régionales de concertation en matière de condition féminine et leur Réseau;
- le soutien à l'émergence d'actions jeunesse concertées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- la prise en compte des besoins des femmes immigrantes dans les ententes de régionalisation.

Les groupes cibles :

- les femmes;
- les jeunes;
- les femmes immigrantes;
- les instances locales et régionales;
- les partenaires locaux et régionaux.

Pour consulter la version intégrale du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 et le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, rendez-vous sous la rubrique « Publications » du site Internet : www.scf.gouv.qc.ca

